	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-184

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la signalisation Service action territoriale	<i>N° 2023-184</i>

ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier - Aménagement du secteur Amédée Saint Germain et construction du Pont de la Palombe - Convention relative à la signalisation de jalonnement routier dans le cadre de la création et la mise en circulation du Pont de la Palombe et de la rue des Ateliers - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'EPA est aménageur de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier. A ce titre, il est maître d'ouvrage des travaux d'espaces publics inscrits au programme de l'opération d'intérêt général Bordeaux Euratlantique conformément au protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier signé entre l'EPA et Bordeaux Métropole en date du 10 juillet 2012 et de son avenant n°1 signé en date du 08 Novembre 2016.

Parmi les espaces publics au programme figurent l'aménagement du secteur Amédée Saint Germain et la construction du Pont de la Palombe. Cet ouvrage de franchissement des voies ferrées est un équipement majeur de qui concourt à la réorganisation des dessertes dans le secteur de la gare en offrant un nouveau franchissement du faisceau ferroviaire. Depuis sa mise en service au cours de l'été 2022, le pont de la Palombe relie le quartier Amédée au quartier Armagnac et il contribue aussi à la mise en fonctionnement d'une desserte en « ring » en sens unique pour la circulation du public en créant une boucle avec le pont du Guit.

De par ses modifications importantes, le jalonnement du secteur doit être adapté et les services de Bordeaux Métropole ont étudié et mis au point le projet de jalonnement joint en annexe à la présente convention.

Bordeaux Métropole étant seule habilitée à mettre en œuvre le nouveau jalonnement, la convention soumise en annexe de la présente délibération a été rédigée afin de définir les obligations de chacun.

Les travaux seront réalisés comme suit :

1. Les travaux de création des voies nouvelles, des ouvrages et des carrefours d'accès au Pont de la Palombe côté rue Amédée Saint Germain et côté Armagnac ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Bordeaux Euratlantique. Ils ont été remis en gestion provisoire à Bordeaux Métropole ST10 Voirie pour la partie Sud de la rue des Ateliers et remis en gestion définitive à Bordeaux Métropole SOA pour les ouvrages du Pont de la Palombe.

2. Les travaux d'installation de la signalisation de jalonnement sont assurés par Bordeaux Métropole.
Ces dépenses sont évaluées à 45.000 € TTC (ou 37.500 € HT). En cas de dépassement de ce montant prévisionnel un avenant sera conclu entre les parties.

Bordeaux Métropole demandera à l'EPA le remboursement de ces frais, selon l'échéancier suivant :

3. Acompte : le financement par l'EPA comprend le versement après la notification de cette convention de 40 % du montant TTC de la dépense prévisionnelle, soit 18 000 € TTC afin de financer les fournitures.
4. Solde : après la réception des travaux, la demande de règlement s'effectuera en fonction du coût réel des prestations réalisées, dont le montant exact sera confirmé après les opérations de réception des travaux et la fourniture des plans de récolement par Bordeaux Métropole, lors de l'établissement du mémoire récapitulatif l'ensemble des dépenses effectuées par Bordeaux Métropole dans le cadre de cette opération.

Une réunion préparatoire entre Bordeaux Métropole et l'EPA validera le coût réel des prestations réalisées par Bordeaux Métropole.

Les demandes de remboursement s'effectueront par l'émission, par Bordeaux Métropole, de titres de recettes à l'encontre de l'EPA, à déposer sur la plateforme CHORUS.

Les appels de fonds seront effectués en TTC.

Le règlement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception des titres de recettes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L- 5217-2 ;

VU les marchés généraux de voirie et de signalisation routière relatifs aux travaux de signalisation au sol et verticale non lumineuse ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation des aménagements de signalisation routière et de sécurité,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le mode de financement par cette convention avec l'EPA des travaux de signalisation de jalonnement,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'inscrire les dépenses liées aux travaux de jalonnement au budget principal, chapitre 23, compte 23152 sous fonction 847 pour l'exercice 2023.

Article 4 : d'inscrire les recettes liées au remboursement par l'EPA au budget principal, chapitre 13, compte 1328 sous fonction 847 pour l'exercice 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	